

Cahier n°

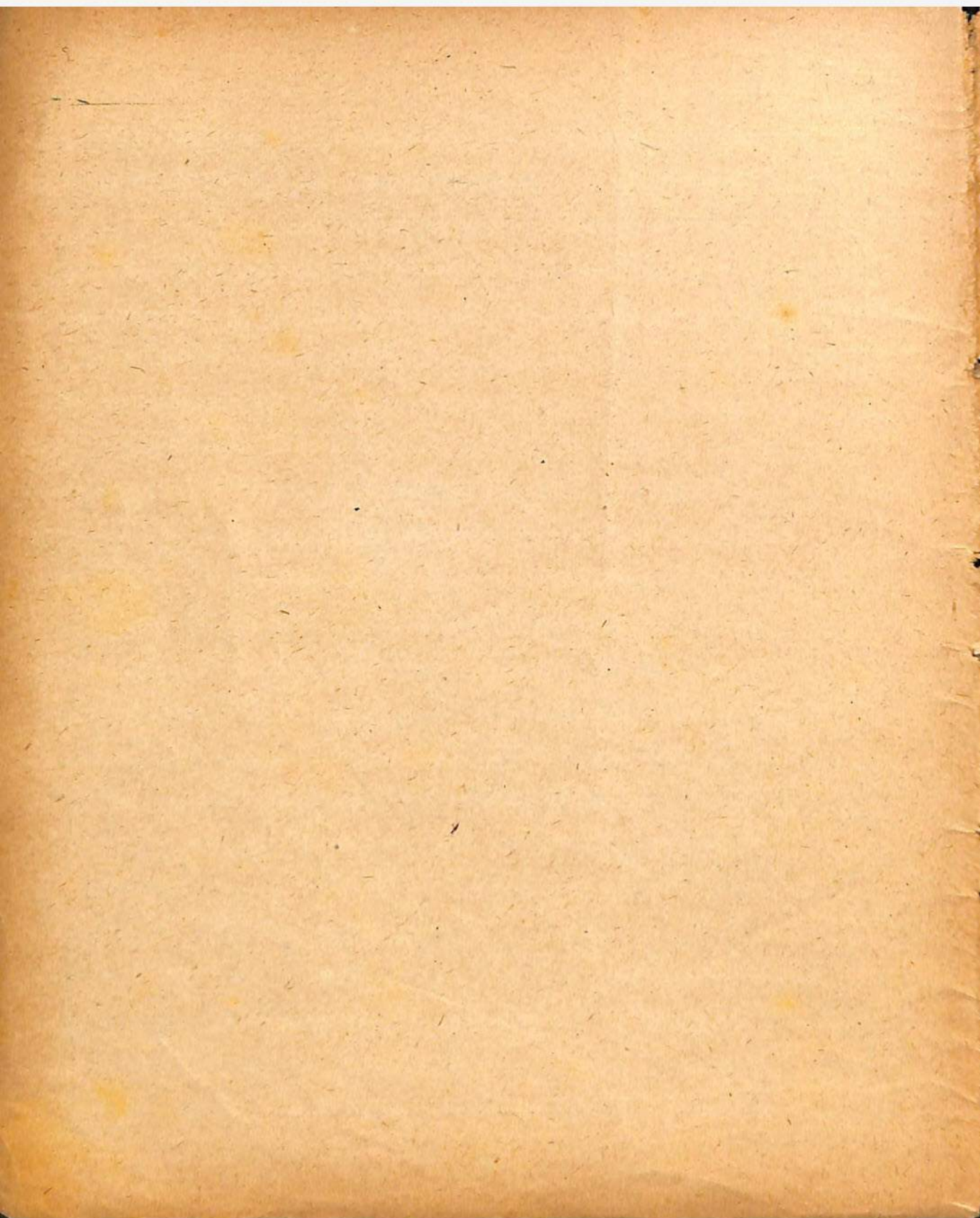
appartenant à



TERRIFIANTS EFFETS DE L'EXPLOSION D'UNE MINE

H. et C<sup>ie</sup>, PARIS. — N° 4.

*Les Scènes de la Guerre (2<sup>e</sup> Série).*



„ raisons plus particulières ou que nos réponses ne  
 „ soient pas satisfaisantes, nous vous prions de  
 „ vouloir nous en faire part.

„ Vous aimons à nous persuader, Messieurs,  
 „ qu'à la faveur des considérations que nous venons  
 „ <sup>de vous</sup> exposer vous reconnaîtrez combien votre état est  
 „ criminel et dangereux. Fortez, nous vous en  
 „ conjurons, de votre léthargie. Tout doit vous  
 „ y porter: l'édification de vos frères scandalisés,  
 „ le repos de votre conscience, vos plus chers inté-  
 „ rêts présents et à venir. Ce retour à Dieu vous  
 „ attirera son approbation et celle de tous les hom-  
 „ mes. Pesez mûrement tous ces motifs et lais-  
 „ sez-vous conduire par eux. Ne vous laissez  
 „ point abattre par la grandeur et le nombre  
 „ des difficultés que vous rencontrerez. Ne nous  
 „ flattons point l'ouvrage du salut est pénible  
 „ mais il n'est pas impossible: plus on le  
 „ néglige et plus il devient difficile. Allons  
 „ plus loin. Il est fort à craindre que si vous  
 „ persistez davantage dans votre façon de  
 „ penser, il n'en résulte de très grands inconvé-  
 „ niens. L'abandon du service divin conduit

Motifs d'un  
 autre genre qui  
 servent de conclusion.



„ nécessairement à l'indifférentisme, à l'incrédulité ;  
 „ et ce dernier état, c'est-à-dire un état de doute, d'in-  
 „ certitude de répugne trop à notre nature pour qu'on  
 „ s'y puisse plaire ; de là vient que ceux qui ont une  
 „ fois embrassé ce monstrueux système se jettent  
 „ bientôt dans les derniers excès. Un abîme app-  
 „ elle ordinairement un autre abîme. De l'indif-  
 „ férence pour les choses divines à l'irréligion, il n'y a  
 „ qu'un pas à faire. Oh ! mon Dieu, que ce pas est  
 „ glissant ! Quand on est parvenu à violer les lois  
 „ positives de notre commun maître, sans scrupule  
 „ l'on parvient aisément à violer ses lois négatives ;  
 „ à force d'être sourds à cette voix intérieure qui nous  
 „ avertit de nos devoirs nous parvenons enfin à  
 „ la faire taire ; à force de mépriser les secours  
 „ que Dieu nous offre pour le salut, lassé de nos  
 „ mépris, il retire enfin sa grâce, nous livre à  
 „ notre sens réprouvé. Et alors quel frein  
 „ mettrons nous à nos passions criminelles ?  
 „ Quelle digue opposerons nous au torrent de la  
 „ corruption ? Situation affreuse si jamais il  
 „ en fut ! Pitié à Dieu, mes chers frères que vous  
 „ ne nous fournissiez pas des nouvelles preuves de

Ps. XLII, 8

SHPVD

18

„ cette triste vérité! Hélas! nous avons appris dans  
 „ toute l'amertume de notre âme que le déisme sem-  
 „ ble faire chaque jour de nouveaux progrès parmi  
 „ vous, chez ceux-là même qui paroissent avoir le  
 „ plus de connaissances, qui ont reçu le plus d'édu-  
 „ cation, qui tiennent le premier rang dans la société,  
 „ et dont l'exemple influe le plus par conséquent  
 „ sur ceux qui en sont les témoins. Ouvrez donc les  
 „ yeux sur cette enchaînée de précipices que vous  
 „ avez creusés volontairement. Rappelez encore à  
 „ vos esprits ces terribles menaces que Dieu fait  
 „ dans sa parole. Celui qui me confessera  
 „ devant les hommes, je le confesserai devant mon  
 „ Père qui est au ciel, mais celui qui aura honte de  
 „ moy et de mon Évangile, j'aurai aussi honte de lui  
 „ devant mon Père, etc. parce que vous n'êtes ni froid ni  
 „ bouillant, je vous romirai de ma bouche. Opposez  
 „ maintenant à ces menaçantes paroles les magni-  
 „ fiques promesses faites à ceux qui auront soutenu le  
 „ bon combat: Bienheureux sont ceux qui souffrent  
 „ pour la justice car le royaume du ciel leur appartient.  
 „ A celui qui vaincra je le feraiassis sur mon trône.  
 „ Seriez-vous insensibles à d'aussi fortes, d'aussi pressantes

SHPVD

Matth. x. 32. 33

Apoc. III. 16.

Matth. V. 10.

Apoc. III. 21.

518



„ considérations?

„ Ah! nos chers amis, nous espérons de meilleures  
 „ choses de vous. Fasse le ciel que nous ne soyons pas  
 „ trompés dans notre attente! Amen. Amen. Eoy,  
 „ Seigneur, qui es la source de toute bonne donation,  
 „ dissipe les épais nuages qui cachent la vérité  
 „ aux faibles yeux des humains, ramène ceux qui  
 „ s'égarèrent, fortifie les faibles, et fais que tous les  
 „ hommes te servent d'un cœur pur, de la manière  
 „ que tu nous l'as prescrit dans ta loi. Ainsi soit-il.

„ Pour profiter de la lecture de la présente nous  
 „ vous prions encore un coup d'y apporter un  
 „ esprit dénué de toute préoccupation, un cœur  
 „ sincère et bon, d'avoir plutôt égard à la pureté  
 „ de nos intentions et au but que nous nous  
 „ sommes proposé en vous écrivant qu'à la  
 „ manière même dont nous l'avons rempli.  
 „ Dans cette flatteuse espérance, nous avons l'hon-  
 „ neur d'être, Messieurs et chers frères, vos très af-  
 „ fectueux serviteurs.”

Picard, Pasteur sous la croix; Dugas, Pasteur sous la croix.<sup>(1)</sup>

„ Les sages paroles, ces touchantes exhortations  
 „ furent écoutées par les protestants de Sainte-Foy.  
 „ (1) Picard avait pour prénom; Joseph, et Dugas, Pierre.

218

\* En 1760, les autorités locales s'adressent directement au ministre du roi pour lui signaler de grandes assemblées religieuses à Sainte-Foy et à Bergerac. Des troupes sont envoyées sur les lieux, plusieurs chefs de famille sont arrêtés, plusieurs enfants sont enlevés à leurs parents.

(A. Lagarde... Chronique des Eglises réformées de l'Agenais. p. 275)

\* Au mois de septembre (1761) nous trouvons Sibert dans le Périgord. Il a écrit d'une assemblée qu'il y présida, plusieurs protestants en vue furent arrêtés et conduits à Bordeaux.

(D. Benoît... Les frères Sibert, p. 105)  
Voyez Bulletin de la Société des amis de la Prot. E. XVIII, n. 174.

\* 10 juillet 1768.

Il est permis d'en douter. Au sein de ce petit troupeau il y avait des divisions, des intérêts personnels; la crainte de compromettre une situation influente conduisait le plus souvent à l'indifférence religieuse" (1)

Les protestants du Périgord, "écrivait le 29 septembre 1760, Court de Sébelin à Gal. Ladewig, pasteur au Vigan, "ont recommencé leurs assemblées en sociétés, mais à petit bruit.

L'agenais est fort tranquille, quoiqu'on y ait fait une douzaine de prisonniers, qui ont été enfermés au château de Mâ, à Bordeaux, pour n'avoir pas tenu ce qu'ils avaient promis à M. de Richelieu, d'engager les protestants à faire rebaptiser leurs enfants." (2)

Pour ce qui regarde la paroisse du Canet, vers cette époque, notons d'abord trois baptêmes d'enfants de protestants célébrés par un prêtre: celui de Pierre de Boberieu, fils de messire Jean de Boberieu, veuve de la Grâce, écuyer, et de dame Marie Noatmontet; âgé d'environ 4 ans. Il est à remarquer qu'ici le curé s'est contenté d'écrire fils, sans ajouter ni légitime ni illégitime, sans doute par déférence envers une

(1) Caris. p. 67.

(2) D. Benoît... Les frères Sibert. p. 157. 158.

518

famille noble. Les de Belrieu s'aperçurent de cette  
 omission; quand la tolérance eut fait des progrès  
 ils firent rectifier l'acte, et le curé ajouta le mot  
 légitime au mot, fils, avec cette mention en marge;  
 "En vertu d'arrêt de la cour, du 10 avril, à moy  
 "signifié le 9 may 1772." Les autres baptêmes  
 faits le même jour sont ceux d'Isaac, âgé de  
 4 ans et 5 mois, et de Marie, âgée de 2 ans et 5  
 mois, enfants de Jean Clairac et de Marie Faure,  
 métayers de M. Babey. Le 24 juillet de la  
 même année eurent lieu trois autres baptêmes,  
 ceux de Simon, âgé de 11 mois, fils de Jean  
 Ther m. d. Cordier et de Marie Dumas; de Jeanne,  
 née le 12 juin, fille de Berhand Siquet et de  
 Francoise Senisson; de Marie, née le 11 avril 1768,  
 fille de Pierre Senisson et de Marguerite Laporte.  
 Trois jours après nouveaux baptêmes de trois en-  
 fants de la même famille: Elisabeth, âgée de  
 5 ans; autre Elisabeth, née le 3 octobre 1765 et  
 Pierre, né le 25 mai, enfants de Jean Laporte,  
 métayer à Béziers, et de Marie Cotton.  
 Jusqu'en 1786, on rencontre des baptêmes  
 d'enfants protestants; une marque particulière,

818

en marge des registres, les distingue. Ce sont  
 ceux de Marguerite, fille de Jean Colombet,  
 métrier, et de Jeanne Chapelin; de Jeanne  
 Siquet dont nous avons dit les noms des pa-  
 rents pour un autre baptême; de Pierre fils  
 de Pierre Symier, laboureur, et de Marie Lottève,  
 de Jean, Jeanne et Cecile, enfants de Pierre  
 Benoit, boucher, et de Marie Deymie. de Jeanne,  
 fille de Guillaume Faur, tonnelier, et d'Anne  
 Landès

Pour la paroisse de La Rouquette on trouve:  
 le 31 juillet 1763 Pierre Loulard, fils de feu Jean  
 Loulard et de Jeanne Petit a fait abjuration de  
 la religion prétendue réformée dont il avait fait pro-  
 fession; après avoir accepté la pénitence que nous  
 lui avons imposée nous l'avons admis à la commu-  
 nion des fideles. Signé: Montaigne, curé.

Le 4 septembre 1763, et jour dimanche,  
 Anne Delort, fille de Jean Delort et de  
 Marie Gausser a fait abjuration au prône  
 de la messe selon la forme de notre rituel, de la  
 religion prétendue réformée dont elle avait fait  
 profession ayant assisté une fois aux assemblées

018



des champs et plusieurs fois aux sociétés particulières,  
après avoir accepté . . . (comme plus haut)

(On appelait sociétés particulières les cultes de dimanche  
qui se faisaient régulièrement lorsque l'Administration  
les tolérait; nos pères disaient au dix-huitième siècle; nous  
allons à la société comme on dit aujourd'hui; nous  
allons au temple, et peut-être, à l'origine, cette dési-  
gnation avait-elle été choisie pour que les non  
initiés n'en comprennent pas la signification  
et assurent davantage le secret des réunions.)

Du 29 janvier 1764, abjuration de Jeanne  
Rebeyrolle, âgée de 22 ans, fille de Jean Rebeyrolle  
et Anne Laurens, et autre abjuration d'Anne  
Bregière, âgée de 23 ans, fille de Jean Bregière  
et de Catherine Rambaud. Du 2 février 1764,  
abjuration de Marguerite Senaud, âgée de 19 ans,  
servante de Simon Durrieu, syndic fabricant,  
fille d'Antoine Senaud et de Jeanne du cordonniers.

Du 10 juin 1764, abjuration de François Dutreil  
et d'Anne Lospinasse, âgés d'environ 35 ans,  
ayant été mariés au décret. Du 1<sup>er</sup> septembre  
1766, baptême sous condition d'André, né le  
10 décembre 1761, baptisé au décret, fils d'André

550

Hebrard et de Marie Faure. Du 9 novembre

\* Défaut est prononcé par les consuls contre cinq habitants qui avaient été assignés à comparaître devant eux pour se voir condamner à rapporter dans le délai de trois jours à l'église de la présente ville les enfants d'entr'eux et leurs prétendues femmes pour être baptisés et dans le même délai remettre au greffe du présent siège les certificats de baptême desdits enfants.

1766, Abjuration de Catherine Theronite, fille de Pierre Theronite et de sa femme Marie Lafon. Cette abjuration se fait en vue d'un mariage que Catherine Theronite se contracte le même mois avec Jean Vidau, de Canet.

Du 20 novembre 1766, inhumation d'Anne Brun, baptisée au désert selon le certificat du nommeri Renateau; décédée au Fort-S<sup>t</sup> Foy fille de Jean Brun, sergent, et de Marie Bouet, de S<sup>t</sup> Foy.

Une note des registres de S<sup>t</sup> Foy indique que les baptêmes marqués d'un astérisque sont ceux d'enfants qu'on prétendait avoir été baptisés par les soi-disants ministres protestants; ces enfants ont été apportés à l'église par ordre du Roy. (Septembre 1766.)\*

Les prêtres avaient toujours quelque plainte à porter. Le curé de S<sup>t</sup> Foy et de Pineault, son annexe, demande à l'évêque d'Alger la translation de la fête de S<sup>t</sup> Martin au dimanche qui suit lad. fête; le S<sup>t</sup> Martin tombant le 11 novembre, "sans ou les semailles



„ ne sont pas encore achevées ni les vins voiturés, la  
 „ plupart des habitants de cette paroisse, qui  
 „ sont religieux, ne discontinuent dans ce  
 „ saint jour les travaux de la campagne . . . ;  
 „ une telle conduite, malheureusement que trop  
 „ tolérée dans ce pays, ne contribue pas peu à  
 „ faire perdre au petit nombre des catholiques qui  
 „ sont mêlés parmi eux le soin qu'ils devraient  
 „ avoir de sanctifier ce saint jour et se livrent  
 „ par ce pernicieux exemple à des occupations  
 „ secrètes qui de[s] honnoient la sainteté du jour  
 „ et les détournent d'assister aux saints offices, tant  
 „ pour ne pas déplaire aux protestans, qui sont  
 „ les plus hauts taillables dans cette paroisse,  
 „ que pour trouver toujours chez eux de quoy  
 „ travailler afin de subsister avec leur famille.

Ordonnance du viccaire général, favorable à lad.  
 requête (25 octobre 1772.)

L'état précaire des protestants avait inspiré au  
 pasteur Louis Libert un projet qui se fortifiait  
 de plus en plus dans son esprit : c'était de conduire  
 un certain nombre de ses paroissiens dans les  
 possessions anglaises de l'Amérique. Dans

SSS

et but Libert entreprit un voyage en Angleterre,  
 il arriva à Londres le 6 avril 1761. Son  
 plan exposé à des personnalités influentes  
 en religion et en politique, il revint en France  
 en attendant la réalisation de son projet;  
 nous le trouvons en 1762 "dans les églises de  
 l'Agenais qui depuis l'année précédente s'étaient  
 rattachées à la province ecclésiastique de la Tain-  
 tonge".<sup>(1)</sup> Malgré bien des difficultés qui ne  
 diminuaient que lentement, la situation des  
 protestants vis-à-vis du gouvernement devenait  
 moins mauvaise; on parlait même d'a-  
 bandonner les assemblées du désert pour se  
 réunir dans des oratoires ou maisons louées à  
 cet effet,<sup>(2)</sup> qui prirent peu à peu le nom de mai-  
 sons d'oraison. Louis Libert s'occupait beaucoup  
 de la construction de ces maisons d'oraison.  
 Renouveau, pasteur du Périgord, souvent demandé  
 dans l'Agenais (synode des 768, art. 8) avait présidé  
 plusieurs réunions; le culte organisé, des anciens  
 avaient été nommés pour s'occuper des intérêts  
 de l'Eglise en l'absence du pasteur. Le collègue  
 du Périgord, assemblé le 25 février 1762, avait  
<sup>(1)</sup> D. Dehoit. - Les frères Libert. p. 169.  
 2. Caris. p. 67.

222



" décidé de se procurer des maisons d'oraison et  
 " chargé M. Gibert l'aîné d'y travailler." <sup>(1)</sup> Il  
 fallait pour approuver cette mesure une foi solide  
 car on s'exposait ainsi à des retours possibles de  
 persécution. Certains anciens de Sainte-Foy et  
 d'Eyresse, parmi lesquels M. Mestre, du Roc,  
 paroisse de St. Avit du Boiron, s'opposèrent  
 énergiquement à ces maisons d'oraison. Leur  
 opposition fut telle que le pasteur Gibert  
 s'attaqua au principal agitateur, M. Mestre,  
 et crut pouvoir le déposer de sa charge d'ancien;  
 celui-ci fit appel aux synodes et les anciens  
 des églises de Sainte-Foy et d'Eyresse don-  
 nèrent leur démission. Le synode de Saintonge  
 tenu les 29 et 30 avril 1762 donna générale-  
 ment raison au pasteur Gibert. Huit anciens  
 protestèrent contre cette décision et se pourvu-  
 rent devant le synode général. Ce synode réuni  
 le 1<sup>er</sup> juin 1763 prit le parti d'envoyer sur  
 le lieu deux pasteurs pour faire une en-  
 quête. Nous ne savons ce qui en résulta.  
 A ce moment, Viala desservait seul l'Agenais  
 le synode provincial des 3 juin 1761 avait rattaché

\* Il confirma la démission  
 des anciens de St. Foy.  
 expose ceux d'Eyresse qui  
 s'étaient opposés à la cons-  
 truction des maisons  
 d'oraison, prive de  
 la communion les fidèles  
 qui avaient signé la  
 protestation et rendit  
 définitive, de provision  
 qu'elle était, la déli-  
 vation de M. Mestre  
 du Roc. Le même  
 synode accorda au  
 Obligé le ministère de  
 B. Dubeton, le beau-père  
 de Louis Gibert. D. H. H. H.  
 les frères Gibert. p. 174 et 175

(1) Caris. - p. 67.



& voici comment s'exprime  
 f. Lagarde dans son  
 Oraison de l'Eglise de  
 formés de l'Agenais p. 274.  
 " Dans des assemblées consis-  
 toriales secrètement  
 tenues, les Eglises de l'Agenais  
 nommèrent des députés  
 pour les représenter au  
 synode provincial qui  
 se tint dans le Montalbanais  
 le 3 juin 1761. Ils firent  
 charge de demander que  
 les Eglises de l'Agenais  
 fussent détachées du  
 ressort de ce synode  
 à cause de leur éloi-  
 gnement, et qu'on  
 leur accordât les services  
 des pasteurs Viala et  
 la Rochette de synode  
 autorisa le dimembre-  
 ment, mais n'accorda  
 à l'Agenais que M. Viala  
 gardant M. la Rochette  
 pour le Montalbanais.  
 La tenue de ces assemblées  
 n'était pas sans danger.

son compagnon d'œuvre, François Rochette, au  
 Montalbanais. Depuis plusieurs années ils avaient  
 travaillé ensemble; le synode de 1760 qui avait  
 blâmé l'Agenais de vouloir se rattacher à la  
 Saintonge lui avait encore accordé Viala  
 et Rochette comme pasteurs; au synode de  
 1761, les Eglises de ce "quartier" furent  
 démembrées en faveur de la Saintonge, et  
 Viala resta seul pasteur. (1)

Le projet d'émigration en Amérique  
 approchait de son exécution. L'un des émigrants,  
 Pierre Moragne, nous a laissé l'intéressant  
 journal de son voyage. Il quitta, le 30 juillet  
 1763, sa maison paternelle, située dans la  
 paroisse de Saint-Vict. du-Eyrie, près de  
 Sainte-Foy. Le 2 août, il arrivait, avec d'autres réfugiés,  
 à Roanoke. (2) Après bien des péripéties, les  
 colons arrivèrent le 14 avril 1764 à Charleston, (3)  
 sous la conduite des pasteurs Louis Libert et Pierre  
 Bouteton fils, ils étaient au nombre de 212.

Voici les noms des colons qui reçurent des terres  
 tels qu'ils se trouvent dans l'appendice B de D. Benoît.  
 En tête Libert p. 107.

(1) Caris. p. 69.

(2) D. Benoît. de Pierre Libert, p. 193.

(3) Caroline du Sud.

252

Jean Louis Gilbert; Anne Curreau Bouchonneau,  
 Pierre Héli Belot; Jean Bell Hay; Joseph Bouchillon  
 Jean Baptiste Petit; Jean Roger; Pierre Regnier;  
 Pierre Nicolas; Colas Bodazeau; Jean Belot;  
 Jean Baptiste de Laune; Jean Baptiste Lantier;  
 Jean Lefay; Marie Carrasteau Sabau Thompson;  
 Pierre Roquemore aîné; Jacques Labruesse;  
 Jacques Langell; Jean Fresille; Jacques Boutiton;  
 Mathieu Berand; Nicolas Bouchonneau;  
 Antoine Carrasteau; André Guillebeau;  
 François Prouillac; Jean Anthony; Jean  
 Bouchillon; Marie Bayle; Cécile Bayle;  
 Pierre Bayle; Jean Piolot; Jean Brien;  
 Pierre Chuzzeau; Jean Andibert; Suzanne  
 Roquemore; Pierre Roquemore, jun; Pierre  
 Roquemore <sup>aîné</sup>; Pierre Rolland; François Joss;  
 Pierre Thomas; Marie Thomas; Susanne  
 Latou; Anne Latou; Marthe Tonnieu;  
 Daniel Louis Jenerett; Pierre Boutiton; Pierre  
 Boutiton; Francis Bayle; Pierre Léron;  
 Louis Villerett; Nicolas Bayson; Antoine Billau;  
 Marie Magdali Belot; Jean Dutmerue;  
 Marie Roger; Jérémie Roger; Pierre Roger; Daniel

858

Due, Théodore Gay; Jean Don; Jean Cartan; Jean  
 Pierre Bellier; Pierre Larrimeau; Jeanne Dupuy;  
 Pierre Langel; Jacques Langel; Jacob Baylard;  
 Pierre Moragne; Mathieu Testall; Mathieu Berand;  
 Jean Berand du Coustou; Pierre Peron; Anne  
 William; Philippe Berd; Pierre Suge; Joseph  
 Labbe; Jacques Vallée; Jean Servant;  
 Anne Berpand Brien, aîné

Comme nous l'avons dit, les protestants n'étant  
 pas trop inquiétés avaient repris courage. Le  
 curé de St. André de Capbeuzes, délégué par  
 l'évêque d'Agén pour visiter les églises de St. Foy  
 et de Pineuilh dit dans son rapport daté du  
 19 Mars 1759 que presque tous les habitants de  
 Pineuilh se sont nouvellement convertis. (Ils  
 sont restés protestants.) Un retour en faveur des  
 protestants part même des autorités supérieures.  
 Une lettre du procureur général Doudon du  
 29 mai 1765 autorise les consuls de St. Foy à  
 convoquer des protestants à l'assemblée <sup>convoquée</sup>  
<sup>qui doit</sup>  
~~pour~~ statuer sur le remboursement de la finance du  
 sr Duval, ancien maire; cette imposition concer-  
 nant particulièrement les plus fort contribuables,

158



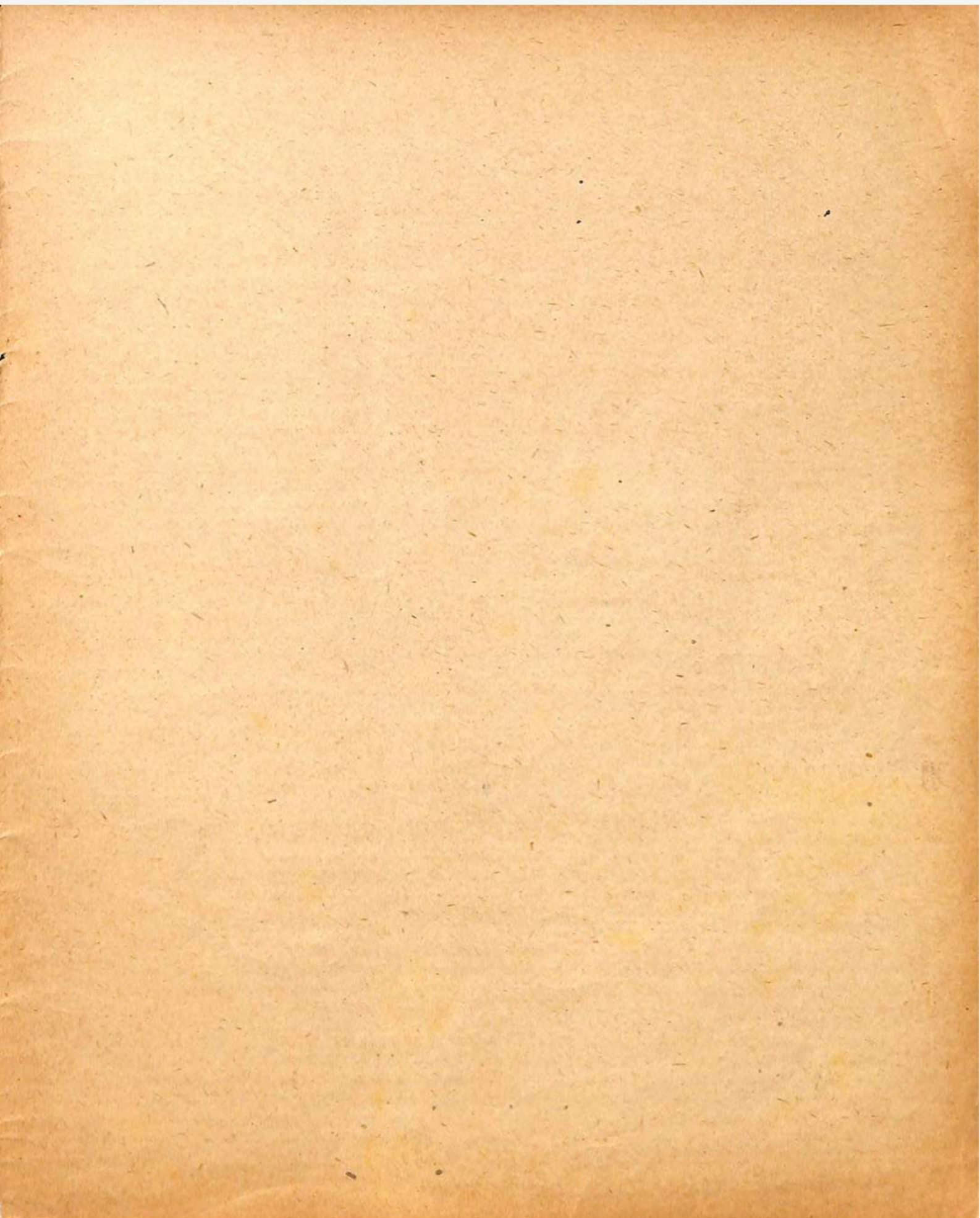
„ on pourra y appeller un petit nombre d'intérieurs,  
 „ des plus notables par leur état et par leur fortune  
 „ de manière néanmoins que leur nombre n'excède  
 „ pas le quart de la totalité des délibérans.”

Les catholiques inquiets du progrès du protestantisme ne craignent pas d'inventer des faits de nature à enrayer ce développement; ils veulent consommer l'agitation des affaires Calas et Sirven.

En 1764, dans la nuit du 28 au 29 mai, le gouverneur étant absent et la porte de la Perrine étant restée ouverte, des bruits alarmants sont colportés dans les rues, on raconte que des malfaiteurs masqués et armés sont allés chez le curé pour lui demander de venir à administrer l'extrême onction à la dame Montbrun qui se mourait. L'attitude bouche de ces gens aurait effrayé la servante et la gouvernante du curé; celui-ci prévenu vite se serait échappé par la fenêtre drez-de-chaussée qui donnait sur la Dordogne. A l'avis de Cernouille. Les consuls <sup>sont venus</sup> ~~se rendent~~ hâtivement à l'hôtel de ville, une patrouille est formée mais en vain; on ne peut découvrir les assaillants; à ce que disent quelques-uns, ils se seraient enfuis par la seule ouverture des murailles, "la Brèche", et auraient

(\*) Carré, page 72.

858



## L'ATTAQUE SOUS TERRE

A voir cette montagne de fumée, ce terrifiant bouleversement qui fait jaillir du sol profondément entr'ouvert une mitraille inimaginable de débris, n'a-t-on pas l'impression de quelque éruption volcanique? Rien ne résiste à ces formidables cataclysmes préparés par un lent et périlleux travail de sape. Ce travail est exécuté par des spécialistes : les sapeurs du génie.

L'État-major a décidé, par exemple, de détruire un ouvrage important de l'ennemi : une tranchée, un blockhaus ou fortin dont les mitrailleuses sont particulièrement redoutables, ou encore un dépôt de munitions. Une section des sapeurs du génie est chargée de cette besogne. Elle arrive sur les lieux, munie de tout son matériel. Pendant la nuit, accompagnés de quelques soldats qui connaissent bien le secteur, les sapeurs vont reconnaître le terrain et repèrent l'emplacement de la position qu'il s'agit de faire sauter, de bouleverser, comme s'expriment les communiqués. Dès le retour de la patrouille, le travail commence.

On choisit d'abord un endroit convenable à l'amorçage de la galerie ou sape. Les premiers coups de pioche ou de pelle sont donnés au fond même de notre tranchée. La galerie s'avance en pente douce de manière à atteindre la profondeur voulue quand elle sera arrivée sous le terrain ennemi. Quel travail difficile! Comment, étant données les dimensions exigües de la galerie (environ 1<sup>m</sup>,20, puis 0<sup>m</sup>,80 quand on approche du but), comment manier la pioche avec une vigueur et une précision suffisantes? Eclairé par la pâle lueur d'une petite lampe, le dos courbé, le sapeur fouille la terre. A mesure qu'il avance, il lui faut consolider les parois du trou par des boisages. La terre, que détache la pioche, est évacuée au dehors en la tirant sur une toile de tente. Et cela se poursuit sur une longueur de 80, 100 mètres et parfois davantage! Nos sapeurs se jouent de toutes les difficultés avec un courage et un savoir-faire admirables.

Au bout de la galerie, juste au-dessous de l'ouvrage à détruire, une excavation est aménagée, dans laquelle on dépose la charge d'explosif nécessaire : dynamite, mélinite; c'est ce qu'on appelle le fourneau de mine.

La mine est désormais prête; il n'y a plus qu'à la faire sauter. Pour cela, on emploie le cordon Bickford, sorte de mèche au centre de laquelle court un filin de poudre noire; le sapeur place l'extrémité de cette mèche près de l'explosif et, en se retirant, déroule la mèche. On allume le cordon Bickford à une certaine distance de la charge. Comme il brûle à raison de 1 mètre par minute, on conçoit que, si on l'allume à une dizaine de mètres de distance de la charge, le sapeur a le temps suffisant pour regagner sans danger l'orifice de la galerie. On peut faire aussi sauter la mine à l'aide de l'électricité. La charge, fait explosion et c'est alors le bouleversement que représente la gravure. A la faveur du désarroi de l'ennemi, nos soldats vont se précipiter dans l'énorme entonnoir, de 50 mètres de diamètre parfois, qu'aura produit l'explosion. Ils l'aménageront, en feront un point d'appui solide pour la défensive ou pour l'attaque. C'est de là qu'ils partiront dans quelques jours pour un nouveau bond en avant, pour un nouveau progrès.

Nous avons dit plus haut que le travail de sape est lent et périlleux. Ce n'est pas, en effet, avant plusieurs jours de travail continu que la galerie et la chambre de mine ont pu être achevées. Et, pendant tout le temps de son travail, le sapeur aura été sans cesse sous la menace de la mort la plus atroce. En dépit des précautions qu'il prend pour consolider la terre où il fouille, il peut être surpris par un éboulement et dans l'impossibilité d'être secouru assez tôt.

Mais c'est au moment où sa tâche va être terminée, au moment où il met la dernière main à son travail que le sapeur court le plus grand danger.

Supposez que l'ennemi ait senti le coup qu'on se prépare à lui porter et qu'il ait pu repérer la direction de la galerie; il aura creusé de son côté une galerie qu'on appelle contre-mine ou camouflet et c'est l'ennemi qui mettra le feu à la poudre, anéantissant l'héroïque sapeur. Bien entendu, les occupants de la position menacée l'auront évacuée à temps avec leur matériel, et une section ennemie, venue toute prête, accourra pour tenter de s'emparer de l'entonnoir.